

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **AEC 007-684/12/CC**

### **■ Approbation d'une convention cadre de partenariat, conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en oeuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire communautaire.**

#### **DUFSV 12/8691/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'agglomération et du document d'orientation générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et compte tenu de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée sur son territoire en matière d'activité agricole.

Cette démarche s'est inscrite dans l'objectif d'identifier les éléments d'un programme d'action visant à préserver et pérenniser cette activité, d'en définir les actions de soutien dans une perspective de partage et de structuration de l'espace communautaire.

Ainsi, par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable a été approuvé pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs et gestionnaires de l'espace), afin de résoudre les problèmes identifiés et, d'autre part de favoriser la pérennisation et le développement agricole.

Plusieurs axes stratégiques ont été proposés : d'une part, la mise en œuvre d'actions dans le domaine foncier, liées à l'espace agricole, notamment pour le maintien et l'aménagement des espaces agricoles en faveur de l'agriculture, ainsi que pour la gestion des espaces naturels ; d'autre part, des actions orientées dans le domaine économique, basées sur du soutien à la promotion et à la commercialisation notamment, en circuits courts des produits agricoles.

Dans ce cadre, plusieurs dispositifs fonciers ont été mis en place, en partenariat avec la SAFER :

- une Convention d'Intervention Foncière (CIF), outil de connaissance et d'appropriation du foncier rural et agricole,
- une Convention d'Aménagement Rural (CAR), plus incitative, s'appuyant sur des dispositifs techniques et financiers, destinés à orienter l'activité foncière agricole.

De plus, la volonté de développer le rôle de l'agriculture dans la gestion des espaces naturels, s'est opérée par la mise en œuvre d'études, réalisées par la Chambre d'Agriculture, relatives à l'élaboration de diagnostics et d'expertises sylvo-pastoraux permettant de déterminer la faisabilité de projets de production spécialisées notamment pastoraux, sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

L'ensemble de ces études a également mis en évidence que l'agriculture continue à générer une valeur ajoutée significative et des emplois, en dépit des crises successives qui touchent plusieurs secteurs (maraîchage, viticulture...) Cependant cette activité comprend à la fois des exploitations spécialisées et des structures de petites taille et concerne un grand nombre de secteurs d'activité dont les logiques d'exploitation sont diverses.

D'autre part, le rôle de l'agriculture dépasse la seule fonction économique : cette activité contribue ainsi fortement au maintien du cadre et de la qualité de vie, appréciés des résidents comme des touristes. Son dynamisme permet de contenir la pression foncière et participe à l'équilibre du territoire. Elle assure

également la gestion des espaces naturels, le maintien des paysages ouverts, et contribue à la lutte contre les risques de crue ou d'incendie. Enfin, l'agriculture fait partie intégrante de l'identité de Marseille Provence Métropole et de ses 18 communes membres ; son maintien n'est pas contradictoire avec les besoins d'urbanisation en matière d'habitat d'équipements et opérations d'aménagement économique, destinées au développement du territoire.

Ainsi, il apparaît souhaitable d'approuver une convention cadre de partenariat avec la chambre d'agriculture. Cette collaboration permettra de disposer autant que de besoin, d'un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement spatial et de développement territorial pour concourir au maintien d'une agriculture viable trouvant sa place sur le territoire de Marseille Provence Métropole en évolution.

L'enjeu majeur pour l'agriculture péri-urbaine sur le territoire de MPM sera de pouvoir conserver des activités agricoles à forte valeur ajoutée et ayant une fonction économique adaptée aux marchés locaux, mais aussi une agriculture plus extensive contribuant à la richesse du territoire.

Marseille Provence Métropole s'engage dans un partenariat institutionnalisé afin de bien cerner la dimension agricole de son territoire, d'en préciser la place et les rôles ainsi que l'articulation entre les différentes utilisations de l'espace en matière d'habitat, d'économie, d'agriculture et de loisirs.

Il convient d'approuver le principe de ce partenariat qui contribuera à définir et à préciser les conditions de maintien et de développement d'une agriculture durable sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012, approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'action en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 8 février 2008, approuvant le principe de mise en œuvre d'études relatives à l'élaboration de diagnostics et d'expertises Sylvo-pastorales dans les espaces naturels sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 relative à l'approbation de la Convention d'Intervention Foncière conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 relative à l'approbation de la Convention d'Aménagement Rural conclue avec la SAFER.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'ensemble des études dédiées à l'agriculture, réalisées dans le cadre des réflexions relatives à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ont permis d'identifier des secteurs agricoles homogènes sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

- Que ces territoires agricoles continuent à générer une valeur ajoutée significative au regard des aspects, économiques, environnementaux et paysagers, et nécessitent la mise en œuvre d'un partenariat pérenne avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention cadre de partenariat ci-annexée, conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire communautaire.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout acte y afférent.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
à l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI